

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			Goudrons de houille, de lignite ou de tourbe et autres goudrons minéraux même déshydratés ou étêtés, y compris les goudrons reconstitués :							
1	27 06 00 00 00	U101	Produit destiné à être utilisé comme combustible (53508 ; 53600 ; 63011)	-	-	23,44	100KG	1,22	-	-
2	27 06 00 00 00	U102	Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (53509)	-	-	VR	-	Ex.	-	-
			Huiles et autres produits provenant de la distillation des goudrons de houille de haute température ; produits analogues dans lesquels les constituants aromatiques prédominent en poids par rapport aux constituants non aromatiques							
			- <i>Benzol (benzène) :</i>							
3	27 07 10 10 00		- - produit destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible (53501; 9301)	-	3,00%	VR	HL	Sub.	-	-
4	27 07 10 90 00		- - produit destiné à d'autres usages (9301)	-	-	VR	-	Ex.	-	-
			- <i>Toluol (toluène) :</i>							
5	27 07 20 10 00		- - produit destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible (53501 ; 9301)	-	3,00%	VR	HL	Sub.	-	-
6	27 07 20 90 00		- - produit destiné à d'autres usages (9301)	-	-	VR	-	Ex.	-	-
			- <i>Xylol (xylène) :</i>							
7	27 07 30 10 00		- - produit destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible (53501 ; 9301)	-	3,00%	VR	HL	Sub.	-	-
8	27 07 30 90 00		- - produit destiné à d'autres usages (9301)	-	-	VR	HL	Ex.	-	-
			- <i>Autres mélanges d'hydrocarbures aromatiques distillant 65 % ou plus de leur volume (y compris les pertes) à 250 ° C d'après la méthode ASTM D 86 :</i>							
			- - produit destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible :							
9	27 07 50 10 00	U103	- - - Présentant les caractéristiques d'une huile légère (53600 ; 9301 ; 63011)	-	3,00%	42,1	HL	58,92	-	-
10	27 07 50 10 00	U104	- - - Présentant les caractéristiques d'une huile moyenne (53600 ; 9301 ; 63011)	-	3,00%	40,19	HL	41,69	-	-
11	27 07 50 90 00		- - produit destiné à d'autres usages (9301)	-	-	VR	HL	Ex.	-	-
			- <i>Autres</i>							
			- - Huiles de créosote							

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
12	27 07 91 00 00	U101	--- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 ; 53508)	-	1,70%	VR	HL	Sub.	-	-
13	27 07 91 00 00	U102	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (53509) -- Autres --- Huiles brutes ---- Huiles légères brutes distillant 90 % ou plus de leur volume jusqu'à 200 °C ----- Huiles légères brutes contenant en poids 10% ou plus de vinyltoluènes, 10% ou plus d'indène et 1% ou plus mais pas plus de 5% de naphtalène	-	1,70%	VR	HL	Ex.	-	-
14	27 07 99 11 10	U101	----- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 ; 53508)	-	1,70%	VR	HL	Sub.	-	-
15	27 07 99 11 10	U102	----- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (53509) ----- Autres	-	1,70%	VR	HL	Ex.	-	-
16	27 07 99 11 90	U101	----- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 ; 53508)	-	1,70%	VR	HL	Sub.	-	-
17	27 07 99 11 90	U102	----- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (53509) ---- Autres	-	1,70%	VR	HL	Ex.	-	-
18	27 07 99 19 00	U101	----- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 ; 53508)	-	-	VR	HL	Sub.	-	-
19	27 07.99.19.00	U102	----- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (53509) Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux : - <i>Condensats de gaz naturel</i>	-	-	VR	HL	Ex.	-	-
20	27 09 00 10 00	U105	- - Produit présentant les caractéristiques d'une huile légère et destiné à être utilisé comme combustible (53508 ; 53600 ; 63011)	-	-	42,1	HL	58,92	-	-
21	27 09 00 10 00	U108	- - Produit présentant les caractéristiques d'une huile légère et destiné à être utilisé autrement que comme combustible (53503 ; 53509 ; 53600 ; 63011)	-	-	42,1	HL	Ex.	-	-
22	27 09 00 10 00	U106	- - Produit présentant les caractéristiques d'une huile moyenne et destiné à être utilisé comme combustible (53508 ; 53600 ; 63011)	-	-	40,19	HL	41,69	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
23	27 09 00 10 00	U109	-- Produit présentant les caractéristiques d'une huile moyenne et destiné à être utilisé autrement que comme combustible (53503 ; 53509 ; 53600 ; 63011)	-	-	40,19	HL	Ex.	-	-
24	27 09 00 10 00	U107	-- Produit présentant les caractéristiques d'une huile lourde et destiné à être utilisé comme combustible (53508 ; 53600 ; 63011)	-	-	23,44	100KG	1,85	-	-
25	27 09 00 10 00	U110	-- Produit présentant les caractéristiques d'une huile lourde et destiné à être utilisé autrement que comme combustible (53503 ; 53509 ; 53600 ; 63011) - <i>Autres</i>	-	-	23,44	100KG	Ex.	-	-
26	27 09 00 90 00	U105	-- Produit présentant les caractéristiques d'une huile légère et destiné à être utilisé comme combustible (53508 ; 53600 ; 63011)	-	-	42,1	HL	58,92	-	-
27	27 09 00 90 00	U108	-- Produit présentant les caractéristiques d'une huile légère et destiné à être utilisé autrement que comme combustible (53503 ; 53509 ; 53600 ; 63011)	-	-	42,1	HL	Ex.	-	-
28	27 09 00 90 00	U106	-- Produit présentant les caractéristiques d'une huile moyenne et destiné à être utilisé comme combustible (53508 ; 53600 ; 63011)	-	-	40,19	HL	41,69	-	-
29	27 09 00 90 00	U109	-- Produit présentant les caractéristiques d'une huile moyenne et destiné à être utilisé autrement que comme combustible (53503 ; 53509 ; 53600 ; 63011)	-	-	40,19	HL	Ex.	-	-
30	27 09 00 90 00	U107	-- Produit présentant les caractéristiques d'une huile lourde et destiné à être utilisé comme combustible (53508 ; 53600 ; 63011)	-	-	23,44	100KG	1,85	-	-
31	27 09 00 90 00	U110	-- Produit présentant les caractéristiques d'une huile lourde et destiné à être utilisé autrement que comme combustible(53503 ; 53509 ; 53600 ; 63011) <i>- Huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux, autres que les huiles brutes ; préparations non dénommées ni comprises ailleurs, contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux et dont ces huiles constituent l'élément de base autres que les déchets</i> -- Huiles légères et préparations :	-	-	23,44	100KG	Ex.	-	-
32	27 10 11 11 00		--- destinées à subir un traitement défini (9301 ; B)	-	-	VR	HL	-	-	-
33	27 10 11 15 00		--- destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous position 27 10 11 11 (9301 ; B) --- destinées à d'autres usages : ---- Essences spéciales :	-	-	VR	HL	-	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
34	27 10 11 21 00	U101	----- White-spirit * Produit destiné à être utilisé comme combustible (53511; 53510 ; 53600 ; 9302 ; 63011)	-	4,70%	40,31	HL	5,66	-	-
35	27 10 11 21 00	U111	* Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 ; 53509 ; 53600 ; 9302 ; 63011)	-	4,70%	40,31	HL	Ex.	-	-
			----- Autres :							
			* mélange des isomeres 2, 4, 4-triméthylpent-1-ene et 2,4,4-triméthylpent-2-ene:							
36	27 10 11 25 10	U112	** Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible (53510 ; 53508 ; 53600 ; 9302 ; 63011)	-	4,70%	42,1	HL	58,92	-	-
37	27 10 11 25 10	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 ; 53600 ; 9302 ; 63011)	-	4,70%	42,1	HL	Ex.	-	-
			* autres :							
38	27 10 11 25 90	U112	** Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible (53510 ; 53508 ; 53600 ; 9302 ; 63011)	-	4,70%	42,1	HL	58,92	-	-
39	27 10 11 25 90	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 ; 53600 ; 9302 ; 63011)	-	4,70%	42,1	HL	Ex.	-	-
			---- Autres que les essences spéciales :							
			----- Essences pour moteur :							
			* Essences d'aviation							
40	27 10 11 31 00	U112	** Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible (53508 ; 53512 ; 53600 ; 9301 ; 53507 ; 63011 ; 3600 ; 9302 ; 63011)	-	4,70%	42,1	HL	32,36	0,69	-
41	27 10 11 31 00	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 ; 53600 ; 9301 ; 63011)	-	4,70%	42,1	HL	Ex.	-	-
			* Autres, d'une teneur en plomb :							
			** n'excédant pas 0,013 g par l :							
			*** avec un indice d'octane (IOR) < 95							

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
42	27 10 11 41 00	U112	**** Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible (53508 ; 53600 ; 9301 ; 53507 ; 63011 ; C)	1000 LITRES	4,70%	42,1	HL	58,92	0,69	—
43	27 10 11 41 00	U111	**** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 ; 53600 ; 9301 ; 63011) *** avec un indice d'octane (IOR) de 95 ou plus mais < 98	1000 LITRES	4,70%	42,1	HL	Ex.	—	—
44	27 10 11 45 00	U114	**** Produit d'une teneur en plomb n'excédant pas 0,005 g/l et contenant un additif anti-recession de soupape (ARS) à base de potassium ou contenant tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE et destiné à être utilisé comme carburant et combustible (53508 ; 53514 ; 53600 ; 9301 ; 53507 ; 63011 ; C)	1000 LITRES	4,70%	42,1	HL	63,96	0,69	—
45	27 10 11 45 00	U113	**** Produit d'une teneur en plomb n'excédant pas 0,005 g/l et ne contenant pas un additif anti-recession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE et destiné à être utilisé comme carburant et combustible (53508 ; 53599 ; 9301 ; 53507 ; 63011)	1000 LITRES	4,70%	42,1	HL	Rég.	0,69	—
46	27 10 11 45 00	U111	**** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 ; 53600 ; 9301 ; 6301) *** avec un indice d'octane (IOR) de 98 ou plus	1000 LITRES	4,70%	42,1	HL	Ex.	—	—
47	27 10 11 49 00	U114	**** Produit d'une teneur en plomb n'excédant pas 0,005 g/l et contenant un additif anti-recession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE et destiné à être utilisé comme carburant et combustible (53514 ; 53508 ; 53600 ; 9301 ; 53507 ; 63011 ; C)	1000 LITRES	4,70%	42,1	HL	63,96	0,69	—
48	27 10 11 49 00	U113	**** Produit d'une teneur en plomb n'excédant pas 0,005 g/l et ne contenant pas un additif anti-recession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE et destiné à être utilisé comme carburant et combustible (53508 ; 53599 ; 9301 ; 53507 ; 63011)	1000 LITRES	4,70%	42,1	HL	Rég.	0,69	—
49	27 10 1149 00	U111	**** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 ; 53600 ; 9301 ; 63011) ** excédant 0,013 g par l :	1000 LITRES	4,70%	42,1	HL	Ex.	—	—
50	27 10 11 51 00		*** avec un indice d'octane (IOR) < 98 (53501 ; 53513 ; 9301)	1000 LITRES	4,70%	VR	—	Sub.	—	—
51	27 10 11 59 00		*** avec un indice d'octane (IOR) de 98 ou plus (53501 ; 53513 ; 9301)	1000 LITRES	4,70%	VR	—	Sub.	—	—

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
			----- Carburéacteurs, type essence :							
52	27 10 11 70 00	U115	* Produit destiné à être utilisé à bord des aéronefs ainsi que pour la construction, la mise au point, les essais ou l'entretien des moteurs d'aviation à réaction ou à turbine.(53515 ; 53512 ; 53600 ; 9301 ; 53507 ; 63011)	_	4,70%	40,31	HL	Ex.	0,73	_
53	27 10 11 70 00	U116	* Sous conditions d'emploi (53500 ; 53600 ; 9301 ; 53507 ; 63011)	_	4,70%	40,31	HL	2,54	0,73	_
54	27 10 11 70 00	U111	* Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 ; 53600 ; 9301 ; 63011)	_	4,70%	40,31	HL	Ex.	_	_
55	27 10 11 70 00	U117	* Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible, autre que sous condition d'emploi et autre que destiné à être utilisé à bord des aéronefs ainsi que pour la construction, la mise au point, les essais ou l'entretien des moteurs d'aviation à réaction ou à turbine.(53512 53508 53600 9301 53507 63011)	_	4,70%	40,31	HL	58,92	0,73	_
			----- Autres huiles légères :							
56	27 10 11 90 00	U112	* Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible (53509 53508 53600 9301 63011)	_	4,70%	42,1	HL	58,92	_	_
57	27 10 11 90 00	U111	* Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 53600 9301 63011)	_	4,70%	42,1	HL	Ex.	_	_
			-- Autres							
			--- Huiles moyennes							
58	27 10 19 11 00		---- destinées à subir un traitement défini	_	_	VR	HL	_	_	_
59	27 10 19 15 00		---- destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 27 10 19 11	_	_	VR	HL	_	_	_
			---- destinées à d'autres usages :							
			----- Pétrole lampant :							
			* Carburéacteurs, type pétrole lampant :							
60	27 10 19 21 00	U115	** Produit destiné à être utilisé à bord des aéronefs ainsi que pour la construction, la mise au point, les essais ou l'entretien des moteurs d'aviation à réaction ou à turbine. (53515 53512 53600 9301 53507 63011)	_	4,70%	40,31	HL	Ex.	0,73	_

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
61	27 10 19 21 00	U116	** Sous conditions d'emploi (53500 53600 9301 53507 63011)	-	4,70%	40,31	HL	2,54	0,73	-
62	27 10 19 21 00	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 53600 9301 63011)	-	4,70%	40,31	HL	Ex.	-	-
63	27 10 19 21 00	U117	** Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible, autre que sous condition d'emploi et autre que destiné à être utilisés à bord des aéronefs ainsi que pour la construction, la mise au point, les essais ou l'entretien des moteurs d'aviation à réaction ou à turbine. (53512 53508 53600 9301 53507 63011) * Autre pétrole lampant :	-	4,70%	40,31	HL	41,69	0,73	-
64	27 10 19 25 00	U101	** Produit destiné à être utilisé comme combustible (535011 53510 53508 53600 9301 53507 63011)	-	4,70%	40,31	HL	5,66	0,8	-
65	27 10 19 25 00	U118	** Produit destiné à être utilisé comme carburant (sur dérogation) (53512 53600 9301 53507 63011)	-	4,70%	40,31	HL	41,69	0,8	-
66	27 10 19 25 00	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant et combustible (53503 53600 9301 63011) ----- Autres huiles moyennes :	-	4,70%	40,31	HL	Ex.	-	-
67	27 10 19 29 00	U101	* Produit destiné à être utilisé comme combustible (53508 53600 9302 63011)	-	4,70%	40,31	HL	41,69	-	-
68	27 10 19 29 00	U111	* Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant et combustible (53503 53600 9302 63011) --- Huiles lourdes : ---- gazole :	-	4,70%	40,31	HL	Ex.	-	-
69	27 10 19 31 00		----- destiné à subir un traitement défini (9301 B)	-	-	VR	HL	-	-	-
70	27 10 19 35 00		----- destiné à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous position 27 10 19 31 (9301 B) ----- destiné à d'autres usages : * D'une teneur en poids de soufre n'excédant pas 0,05% :	-	-	VR	HL	-	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
71	27 10 19 41 00	U120	** Sous conditions d'emploi (fioul domestique) destiné à un usage carburant ou combustible et dont la teneur en poids de soufre est inférieure ou égale à 10 mg/kg (53512 53516 53600 9301 53507 63011)	-	-	40,19	HL	5,66	0,8	-
72	27 10 19 41 00	U119	** Sous conditions d'emploi (fioul domestique) destiné à un usage carburant ou combustible et dont la teneur en poids de soufre est inférieure ou égale à 50 mg/kg, mais supérieure à 10 mg/kg (53512 53516 53600 9301 53507 63011)	-	-	40,19	HL	5,66	0,8	-
73	27 10 19 41 00	U155	** Sous conditions d'emploi (fioul domestique) destiné à un usage carburant ou combustible et dont la teneur en poids de soufre est inférieure ou égale à 500 mg/kg, mais supérieure à 50 mg/kg (53512 53516 53600 9301 53507 63011)	-	-	40,19	HL	5,66	0,8	-
74	27 10 19 41 00	U149	** Sous conditions d'emploi (fioul domestique) destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible et dont la teneur en soufre est inférieure ou égale à 50mg/kg mais supérieure à 10 mg/kg (53503 53600 9301 53516 63011)	-	-	40,19	HL	Ex.	-	-
75	27 10 19 41 00	U150	** Sous conditions d'emploi (fioul domestique) destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible et dont la teneur en soufre est inférieure ou égale à 10mg/kg (53503 53600 9301 53516 63011)	-	-	40,19	HL	Ex.	-	-
76	27 10 19 41 00	U156	** Sous conditions d'emploi (fioul domestique) destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible et dont la teneur en soufre est inférieure ou égale à 50mg/kg (53503 53600 9301 53516 63011)	-	-	40,19	HL	Ex.	-	-
77	27 10 19 41 00	U122	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible et dont la teneur en poids de soufre est inférieure ou égale à 10 mg/kg (53503 53600 9301 63011)	-	-	40,19	HL	Ex.	-	-
78	27 10 19 41 00	U121	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible et dont la teneur en poids de soufre est inférieure ou égale à 50 mg/kg, mais supérieure à 10 mg/kg (53503 53600 9301 63011)	-	-	40,19	HL	Ex.	-	-
79	27 10 19 41 00	U157	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible et dont la teneur en poids de soufre est inférieure ou égale à 500 mg/kg, mais supérieure à 50 mg/kg (53503 53600 9301 63011)	-	-	40,19	HL	Ex.	-	-
80	27 10 19 41 00	U124	** Produit destiné à être utilisé comme carburant et dont la teneur en poids de soufre est inférieure à 10 mg/kg (53512 53508 53599 9301 53507 63011)	-	-	40,19	HL	Rég.	0,8	-
81	27 10 19 41 00	U123	** Produit destiné à être utilisé comme carburant et dont la teneur en soufre est inférieure ou égale à 50 mg/kg, mais supérieure à 10 mg/kg (53508 53599 9301 53507 63011)	-	-	40,19	HL	Rég.	0,8	-
82	27 10 19 41 00	U158	** Produit destiné à être utilisé comme carburant et dont la teneur en soufre est inférieure ou égale à 500 mg/kg, mais supérieure à 50 mg/kg (53508 53599 9301 53507 63011)	-	-	40,19	HL	Rég.	0,8	-
			* D'une teneur en poids de soufre > à 0,05% mais < ou = à 0,2% :							

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
83	27 10 19 45 00	U127	** Sous conditions d'emploi (fioul domestique) et destiné à être utilisé comme carburant ou combustible (53512 53516 53600 9301 53507 63011)	-	-	38,37	HL	5,66	0,8	-
84	27 10 19 45 00	U151	** Sous conditions d'emploi (fioul domestique) et destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 53600 9301 53516 63011)	-	-	38,37	HL	Ex.	-	-
85	27 10 19 45 00	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 53600 9301 63011)	-	-	38,37	HL	Ex.	-	-
86	27 10 19 45 00	U128	** Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible pour la navigation maritime (53512 53521 53600 9301 53507 63011)	-	-	38,37	HL	41,69	0,8	-
			* D'une teneur en poids de soufre excédant 0,2% :							
87	27 10 19 49 00	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 53600 9301 63011)	-	3,50%	38,37	HL	Ex.	-	-
88	27 10 19 49 00	U101	** Produit destiné à être utilisé comme combustible (53508 53517 53600 9301 53507 63011)	-	3,50%	38,37	HL	41,69	0,8	-
			----- Fuels-oils :							
89	27 10 19 51 00		----- destinés à subir un traitement défini (9301 B)	-	-	VR	HL	-	-	-
90	27 10 19 55 00		----- destinés à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous position 27 10 19 51 (9301 B)	-	-	VR	HL	-	-	-
			----- destinés à d'autres usages :							
			* D'une teneur en poids de soufre < ou = 1% :							
91	27 10 19 61 00	U118	** Produit destiné à être utilisé comme carburant (53512 53600 9301 63011)	-	3,50%	25,32	HL	41,69	-	-
92	27 10 19 61 00	U131	** Produit destiné à être utilisé comme combustible (53508 53600 9301 53507 63011)	-	3,50%	25,32	100KG	1,85	1,13	-
93	27 10 19 61 00	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 53600 9301 63011)	-	3,50%	25,32	100KG	Ex.	-	-
			* D'une teneur en poids de soufre > 1% mais < ou = 2% :							
94	27 10 19 63 00	U118	** Produit destiné à être utilisé comme carburant (53512 53600 9301 63011)	-	3,50%	25,32	HL	41,69	-	-
95	27 10 19 63 00	U131	** Produit destiné à être utilisé comme combustible (53508 53600 9301 53507 63011)	-	3,50%	25,32	100KG	1,85	1,13	-
96	27 10 19 63 00	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 53600 9301 63011)	-	3,50%	25,32	100KG	Ex.	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
97	27 10 19 65 00	U118	* D'une teneur en poids de soufre >2% mais < ou = 2,8% : ** Produit destiné à être utilisé comme carburant (53523 53600 9301 63011)	-	3,50%	23,44	HL	41,69	-	-
98	27 10 19 65 00	U101	** Produit destiné à être utilisé comme combustible (53523 53600 9301 53507 63011)	-	3,50%	23,44	100KG	1,85	1,13	-
99	27 10 19 65 00	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 53600 9301 63011) * D'une teneur en poids de soufre > 2,8% :	-	3,50%	23,44	100KG	Ex.	-	-
100	27 10 19 69 00	U118	** Produit destiné à être utilisé comme carburant (53523 53600 9301 63011)	-	3,50%	23,44	HL	41,69	-	-
101	27 10 19 69 00	U101	** Produit destiné à être utilisé comme combustible (53523 53600 9301 53507 63011)	-	3,50%	23,44	100KG	1,85	1,13	-
102	27 10 19 69 00	U111	** Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible (53503 53600 9301 63011)	-	3,50%	23,44	100KG	Ex.	-	-
103	27 10 19 71 00		---- Huiles lubrifiantes et autres : ----- destinées à subir un traitement défini (B)	-	-	VR	100KG	-	-	-
104	27 10 19 75 00		----- destinées à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous position 27 10 19 71 (B) ----- destinées à d'autres usages :	-	-	VR	100KG	-	-	-
105	27 10 19 81 00	T069	* Huiles pour moteurs, compresseurs et turbines ** Produit énuméré à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	4,345
106	27 10 19 81 00	T070	** Produit non repris à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes * Liquides pour transmission hydraulique	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	-
107	27 10 19 83 00	T069	** Produit énuméré à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	4,345
108	27 10 19 83 00	T070	** Produit non repris à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	-
109	27 10 19 85 00		* Huiles blanches, paraffine liquide * Huiles pour engrenage	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
110	27 10 19 87 00	T069	** Produit énuméré à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	4,345
111	27 10 19 87 00	T070	** Produit non repris à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	-
112	27 10 19 91 00	T069	* Huiles pour usiner les métaux, huiles de démoulage, huiles anticorrosives ** Produit énuméré à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	4,345
113	27 10 19 91 00	T070	** Produit non repris à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	-
114	27 10 19 93 00	T069	* Huiles isolantes ** Produit énuméré à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	4,345
115	27 10 19 93 00	T070	** Produit non repris à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	-
116	27 10 19 99 00	T069	* Autres huiles lubrifiantes et autres ** Produit énuméré à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	4,345
117	27 10 19 99 00	T070	** Produit non repris à l'annexe I du décret du 17 juin 1999 modifié pris pour l'application de la taxe générale sur les activités polluantes	-	3,70%	22,87	100KG	Ex.	-	-
118	27 10 91 00 00	U132	- Déchets d'huiles : - - contenant des diphenyles polychlorés (PCB), des terphenyles polychlorés (PCT) ou des diphenyles polybromés (PBB) ; - - - Produit destiné à être incinéré dans une installation habilitée à brûler des déchets d'hydrocarbures, au sens de la rubrique 167c du décret relatif aux installations classées. (53506)	-	3,50%	VR	-	Ex.	-	-
119	27 10 91 00 00	U133	- - - Produit destiné à être utilisé autrement qu'incinéré dans une installation habilitée à brûler des déchets d'hydrocarbures, au sens de la rubrique 167 c du décret relatif aux installations classées. (53501)	-	3,50%	VR	-	Sub.	-	-
120	27 10 99 00 10		- - Autres - - - destinés à subir un traitement défini (B) - - - autres	-	-	VR	-	-	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
121	27 10 99 00 90	U132	---- Produit destiné à être incinéré dans une installation habilitée à brûler des déchets d'hydrocarbures, au sens de la rubrique 167c du décret relatif aux installations classées. (53506)	-	3,50%	VR	-	Ex.	-	-
122	27 10 99 00 90	U133	---- Produit destiné à être utilisé autrement qu'incinéré dans une installation habilitée à brûler des déchets d'hydrocarbures, au sens de la rubrique 167c du décret relatif aux installations classées.(53501) Gaz de pétrole et autres hydrocarbures gazeux : - <i>Liquéfiés</i> : -- Propane : --- Propane d'une pureté égale ou supérieure à 99% :	-	3,50%	VR	-	Sub.	-	-
123	27 11 12 11 00		---- destiné à être utilisé comme carburant ou comme combustible (53501 9301)	-	8,00%	VR	-	Sub.	-	-
124	27 11 12 19 00		---- destiné à d'autres usages (9301) --- Autre :	-	-	VR	-	Ex.	-	-
125	27 11 12 91 00		---- destiné à subir un traitement défini (9301B)	-	-	VR	-	-	-	-
126	27 11 12 93 00		---- destiné à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous position 27 11 12 91 (9301) ---- destiné à d'autres usages ----- d'une pureté supérieure à 90 % mais inférieure à 99% :	-	-	VR	-	-	-	-
127	27 11 12 94 00	U116	* Sous conditions d'emploi (53512 53520 53519 53600 9301 63011)	-	0,70%	43,33	100KG	4,68	-	-
128	27 11 12 94 00	U118	* Produit destiné à être utilisé comme carburant (53512 53519 53600 9301 63011)	-	0,70%	43,33	100KG	10,76	-	-
129	27 11 12 94 00	U101	* Produit destiné à être utilisé comme combustible (53512 53600 9301 63011)	-	0,70%	43,33	100KG	Ex.	-	-
130	27 11 12 94 00	U134	* Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant, comme combustible ou que sous conditions d'emploi (56300 9301 63011) ----- Autres :	-	0,70%	43,33	100KG	Ex.	-	-
131	27 11 12 97 00	U116	* Sous conditions d'emploi (53512 53520 53519 53600 9301 63011)	-	0,70%	43,33	100KG	4,68	-	-
132	27 11 12 97 00	U118	* Produit destiné à être utilisé comme carburant (53512 53519 53600 9301 63011)	-	0,70%	43,33	100KG	10,76	-	-
133	27 11 12 97 00	U101	* Produit destiné à être utilisé comme combustible (53508 53600 9302 63011)	-	0,70%	43,33	100KG	Ex.	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
134	27 11 12 97 00	U134	* Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant, comme combustible ou que sous conditions d'emploi (56300 9301 63011)	-	0,70%	43,33	100KG	Ex.	-	-
			-- Butanes :							
135	27 11 13 10 00		--- Destinés à subir un traitement défini (9301 B)	-	0,70%	VR	-	-	-	-
136	27 11 13 30 00		--- Destinés à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 27 11 13 10 (9301 B)	-	0,70%	VR	-	-	-	-
			--- Destinés à d'autres usages :							
			---- d'une pureté supérieure à 90% mais inférieure à 95% :							
137	27 11 13 91 00	U116	----- Sous conditions d'emploi (53512 53520 53519 53600 9301 63011)	-	0,70%	42,83	100KG	4,68	-	-
138	27 11 13 91 00	U118	----- Produit destiné à être utilisé comme carburant (53512 53519 53600 9301 63011)	-	0,70%	42,83	100KG	10,76	-	-
139	27 11 13 91 00	U101	----- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53512 53600 9301 63011)	-	0,70%	42,83	100KG	Ex.	-	-
140	27 11 13 91 00	U134	----- Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant, comme combustible ou que sous conditions d'emploi (53600 9301 63011)	-	0,70%	42,83	100KG	Ex.	-	-
			---- Autres :							
141	27 11 13 97 00	U116	----- Sous conditions d'emploi (53512 53520 53519 53600 9301 63011)	-	0,70%	42,83	100KG	4,68	-	-
142	27 11 13 97 00	U118	----- Produit destiné à être utilisé comme carburant (53512 53519 53600 9301 63011)	-	0,70%	42,83	100KG	10,76	-	-
143	27 11 13 97 00	U101	----- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53512 53600 9301 63011)	-	0,70%	42,83	100KG	Ex.	-	-
144	27 11 13 97 00	U134	----- Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant, comme combustible ou que sous conditions d'emploi (53600 9301 63011)	-	0,70%	42,83	100KG	Ex.	-	-
			-- Ethylène, propylène, butylène et butadiène, liquéfiés							
145	27 11 14 00 00	U118	--- Produit destiné à être utilisé comme carburant (53512 53519 53600 63011)	-	-	42,83	100KG	10,76	-	-
146	27 11 14 00 00	U135	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant (9301)	-	-	VR	-	Ex.	-	-
			-- Autres gaz de pétrole liquéfiés :							
147	27 11 19 00 00	U116	--- Sous conditions d'emploi (53512 53520 53519 53600 9301 63011)	-	-	42,83	100KG	4,68	-	-
148	27 11 19 00 00	U118	--- Produit destiné à être utilisé comme carburant (53512 53519 53600 9301 63011)	-	-	42,83	100KG	10,76	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
149	27 11 19 00 00	U101	--- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53512 53600 9301)	-	-	VR	-	Ex.	-	-
150	27 11 19 00 00	U134	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant, comme combustible ou que sous conditions d'emploi (53600 9301) - A l'état gazeux : -- Gaz naturel :	-	-	VR	-	Ex.	-	-
151	27 11 21 00 00	U136	--- Produit comprimé et destiné à être utilisé comme carburant (53512 53600 63011)	TJ	-	4,5	100M3	8,47	-	-
152	27 11 21 00 00	U135	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant -- Autres :	TJ	-	VR	-	Ex.	-	-
153	27 11 29 00 00	U118	--- Produit destiné à être utilisé comme carburant (53512 53600 63011)	-	-	4,5	100M3	8,47	-	-
154	27 11 29 00 00	U135	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant (53600 63011) Vaseline; paraffine, cire de pétrole microcristalline, slack wax, ozokérite, cire de lignite, cire de tourbe, autres cires minérales et produits similaires obtenus par synthèse ou par d'autres procédés, même colorés : - Vaseline :	-	-	VR	-	Ex.	-	-
155	27 12 10 10 00		-- brute (63011 63600)	-	-	45,73	100KG	Ex.	-	-
156	27 12 10 90 00		-- autre (63011 63600) - Paraffine contenant en poids moins de 0,75% d'huile :	-	2,20%	91,47	100KG	Ex.	-	-
157	27 12 20 10 00		-- Paraffine synthétique de poids moléculaire compris entre 460 et 1560 (63011 63600)	-	-	60,98	100KG	Ex.	-	-
158	27 12 20 90 00		-- autre (63011 63600) - Paraffine, cire de pétrole et résidu paraffineux, bruts :	-	2,20%	60,98	100KG	Ex.	-	-
159	27 12 90 31 00		-- destinés à subir un traitement défini (B)	-	-	VR	-	-	-	-
160	27 12 90 33 00		-- destinés à subir une transformation chimique par un traitement autre que ceux définis pour la sous-position 27 12 90 31(B)	-	-	VR	-	-	-	-
161	27 12 90 39 00		-- destinés à d'autres usages (63011 63600) - Autres :	-	0,70%	45,73	100KG	Ex.	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
162	27 12 90 91 00	U137	- - mélange de 1-alcènes contenant en poids 80% ou plus de 1-alcène dont la chaîne est > ou = à 24 & < à 28 atomes de carbone :							
			--- cires de pétrole ou de minéraux bitumineux (63011 63600)	-	-	91,47	100KG	Ex.	-	-
163	27 12 90 91 00	U138	--- paraffine et résidus paraffineux (63011 63600)	-	-	60,98	100KG	Ex.	-	-
			-- Autres :							
			--- mélange de 1-alcènes contenant en poids 80% ou plus de 1-alcène d'une longueur de chaîne de 20 ou 22 atomes de carbone :							
164	27 12 90 99 10	U137	---- cires de pétrole ou de minéraux bitumineux (63011 63600)	-	2,20%	91,47	100KG	Ex.	-	-
165	27 12 90 99 10	U138	---- paraffine et résidus paraffineux (63011 63600)	-	2,20%	60,98	100KG	Ex.	-	-
			--- autres :							
166	27 12 90 99 90	U137	---- cires de pétrole ou de minéraux bitumineux (63011 63600)	-	2,20%	91,47	100KG	Ex.	-	-
167	27 12 90 99 90	U138	---- paraffine et résidus paraffineux (63011 63600)	-	2,20%	60,98	100KG	Ex.	-	-
			Mélanges bitumineux à base d'asphalte ou de bitume naturels, de bitume de pétrole, de goudron minéral ou de brai de goudron minéral (extrait) :							
168	27 15 00 00 00	U139	- Bitumes fluxés (cut-backs), émulsions de bitume de pétrole et similaires (63011 63600)	-	-	23,44	100KG	Ex.	-	-
169	27 15 00 00 00	U140	- Produits autres que bitumes fluxés (cut-backs), émulsions de bitume de pétrole et similaires	-	-	VR	-	Ex.	-	-
			Hydrocarbures acycliques							
			- saturés							
170	29 01 10 00 00	U101	-- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 9301)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
171	29 01 10 00 00	U102	-- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (9301)	-	-	VR	-	Ex.	-	-
			- non saturés							
			-- Ethylène							
172	29 01 21 00 00	U101	--- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 9301)		-	VR	-	Sub.	-	-
173	29 01.21.00.00	U102	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (9301)		-	VR	-	Ex.	-	-
			-- Propène (propylène)							

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
174	29 01 22 00 00	U101	--- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
175	29 01 22 00 00	U102	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible -- Butène (butylène et ses isomères) --- But-1-ène et but-2-ène	-	-	VR	-	Ex.	-	-
176	29 01 23 10 00	U101	---- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
177	29 01 23 10 00	U102	---- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible --- autres	-	-	VR	-	Ex.	-	-
178	29 01 23 90 00	U101	---- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
179	29 01 23 90 00	U102	---- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible -- Buta-1, 3-diène et isoprène --- Buta-1, 3-diène	-	-	VR	-	Ex.	-	-
180	29 01 24 10 00	U101	---- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
181	29 01 24 10 00	U102	---- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible --- Isoprène	-	-	VR	-	Ex.	-	-
182	29 01 24 90 00	U101	---- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
183	29 01 24 90 00	U102	---- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible -- autres	-	-	VR	-	Ex.	-	-
184	29 01 29 00 00	U101	--- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
185	29 01.29.00.00	U102	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible Hydrocarbures cycliques - <i>Cyclaniques, cycléniques ou cycloterpéniques</i> : -- Cyclohexane	-	-	VR	-	Ex.	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
186	29 02 11 00 00	U101	--- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
187	29 02 11 00 00	U102	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible -- Autres --- Autres hydrocarbures cyclaniques et cycléniques (à l'exclusion de l'azulène et de ses dérivés alkylés) que les cycloterpéniques :	-	-	VR	-	Ex.	-	-
188	29 02 19 80 00	U101	---- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
189	29 02 19 80 00	U102	---- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible - Benzène :	-	-	VR	-	Ex.	-	-
190	29 02 20 00 00	U101	-- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 9301)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
191	29 02 20 00 00	U102	-- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (9301) - Toluène :	-	-	VR	-	Ex.	-	-
192	29 02 30 00 00	U101	-- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 9301)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
193	29 02 30 00 00	U102	-- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (9301) - Xylène : -- o-Xylène	-	-	VR	-	Ex.	-	-
194	29 02 41 00 00	U101	--- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 9301)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
195	29 02 41 00 00	U102	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (9301) -- m-Xylène	-	-	VR	-	Ex.	-	-
196	29 02 42 00 00	U101	--- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 9301)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
197	29 02.42.00.00	U102	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (9301) -- p-Xylène	-	-	VR	-	Ex.	-	-
198	29 02 43 00 00	U101	--- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 9301)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
199	29 02.43.00.00	U102	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (9301) -- isomères du xylène en mélange :	-	-	VR	-	Ex.	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
200	29 02 44 00 00	U101	--- Produit destiné à être utilisé comme combustible (53501 9301)	-	-	VR	-	Sub.	-	-
201	29 02 44 00 00	U102	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme combustible (9301)	-	-	VR	-	Ex.	-	-
			Préparations lubrifiantes (y compris les huiles de coupe, les préparations pour le dégrippage des écrous, les préparations antirouille ou anticorrosion et les préparations pour le démoulage, à base de lubrifiants) et préparations des types utilisés pour l'ensimage des matières textiles, l'huilage ou le graissage du cuir, des pelleries ou d'autres matières, à l'exclusion de celles contenant comme constituants de base 70% ou davantage d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux :							
			- contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux							
202	34 03 11 00 00		-- Préparations pour le traitement des matières textiles, du cuir, des pelleries ou d'autres matières (63011 63600)	-	4,60%	22,87	100KG	Ex.	-	-
			-- Autres :							
203	34 03 19 10 00		--- contenant en poids 70 % ou plus d'huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux non considérés comme constituants de base	-	6,50%	VR	-	Ex.	-	-
			--- Autres :							
204	34 03 19 91 00		---- Préparations pour la lubrification des machines, appareils et véhicules (63011 63600)	-	4,60%	22,87	100KG	Ex.	-	-
205	34 03 19 99 00		---- Autres (63011 63600)	-	4,60%	22,87	100KG	Ex.	-	-
			Préparations antidétonantes, inhibiteurs d'oxydation, additifs peptisants, améliorants de viscosité, additifs anticorrosifs et autres additifs préparés, pour huiles minérales (y compris l'essence) ou pour autres liquides utilisés aux mêmes fins que les huiles minérales :							
			- Préparations antidétonantes :							
			-- à base de composés du plomb							
			--- à base de plomb tétraéthyle							
206	38 11.11.10.00	U141	---- - Produit destiné à être incorporé dans du supercarburant des positions 2710 11 45 et 2710 11 49 ne contenant pas un additif anti-récession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE. (53501 53599)	-	6,50%	VR	HL	Rég.	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur im- posable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
207	38 11 11 10 00	U142	--- - Produit destiné à être incorporé dans des carburants ou combustibles autre que le supercarburant des positions 2710 11 45 et 2710 11 49 ne contenant pas un additif anti-récession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE.	_	6,50%	VR	_	Sub.	_	_
208	38 11 11 10 00	U111	--- - Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible --- autres	_	6,50%	VR	_	Ex.	_	_
209	38 11 11 90 00	U141	--- - Produit destiné à être incorporé dans du supercarburant des positions 2710 11 45 et 2710 11 49 ne contenant pas un additif anti-récession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE. (53501 53599)	_	5,80%	VR	HL	Rég.	_	_
210	38 11 11 90 00	U142	--- - Produit destiné à être incorporé dans des carburants ou combustibles autre que le supercarburant des positions 2710 11 45 et 2710 11 49 ne contenant pas un additif anti-récession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE.	_	5,80%	VR	_	Sub.	_	_
211	38 11 11 90 00	U111	--- - Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible -- autres	_	5,80%	VR		Ex.	_	_
212	38 11 19 00 00	U141	- - - Produit destiné à être incorporé dans du supercarburant des positions 2710 11 45 et 2710 11 49 ne contenant pas un additif anti-récession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE. (53501 53599)	_	5,80%	VR	HL	Rég.	_	_
213	38 11 19 00 00	U148	- - - Produit destiné à être incorporé dans des carburants ou combustibles qui ne sont ni les supercarburants des positions 2710 11 45 et 2710 11 49 ne contenant pas un additif anti-récession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalent dans un autre EM de l'EEE, ni le gazole de la position 2710 19 41 autre que sous conditions d'emploi.	_	5,80%	VR	_	Sub.	_	_
214	38 11 19 00 00	U147	- - - Produit destiné à être incorporé dans du gazole de la position 2710 19 41 autre que sous conditions d'emploi.(53599)	_	5,80%	VR	HL	Rég.	_	_
215	38 11 19 00 00	U111	- - - Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible - Additifs pour huiles lubrifiantes : -- contenant des huiles de pétrole ou de minéraux bitumeux	_	5,80%	VR	_	Ex.	_	_
216	38 11 21 00 10		--- Sels d'acide dinonylnaphtalènesulfonique sous forme de solution dans les huiles minérales (63011 6360)	_	5,30%	106,71	100KG	Ex.	_	_

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur impo- sable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
217	38 11 21 00 20		- - - Additifs pour huiles lubrifiantes à base de composés organiques complexe de molybdène, sous forme de solution dans de l'huile minérale (63011 6360)0	-	5,30%	106,71	100KG	Ex.	-	-
218	38 11 21 00 90		- - - Autres (63011 63600) - <i>Autres que les préparations antidétonantes et que les additifs pour huiles lubrifiantes :</i> - - sel d'acide dinonylnaphtalenesulfonique sous forme de solution dans de l'eau minérale destiné à être utilisé comme additif pour les distillats et les huiles lubrifiantes	-	5,30%	106,71	100KG	Ex.	-	-
219	38 11 90 00 10	U141	- - - Produit destiné à être incorporé dans du supercarburant des positions 2710 11 45 et 2710 11 49 ne contenant pas un additif anti-récession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE. (53501 53599)	-	5,80%	VR	HL	Rég.	-	-
220	38 11 90 00 10	U148	- - - Produit destiné à être incorporé dans des carburants ou combustibles qui ne sont ni les supercarburants des positions 2710 11 45 et 2710 11 49 ne contenant pas un additif anti-récession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE, ni le gazole de la position 2710 19 41 autre que sous conditions d'emploi.	-	5,80%	VR	-	Sub.	-	-
221	38 11 90 00 10	U147	- - - Produit destiné à être incorporé dans du gazole de la position 2710 19 41 autre que sous conditions d'emploi. (53599)	-	5,80%	VR	HL	Rég.	-	-
222	38 11 90 00 10	U111	- - - Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible - - Autres	-	5,80%	VR	-	Ex.	-	-
223	38 11 90 00 90	U111	- - - Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible	-	5,80%	VR	-	Ex.	-	-
224	38 11 90 00 90	U148	- - - Produit destiné à être incorporé dans des carburants ou combustibles qui ne sont ni les supercarburants des positions 2710 11 45 et 2710 11 49 ne contenant pas un additif anti-récession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE, ni le gazole de la position 2710 19 41 autre que sous conditions d'emploi.	-	5,80%	VR	-	Sub.	-	-
225	38 11 90 00 90	U147	- - - Produit destiné à être incorporé dans du gazole de la position 2710 19 41 autre que sous conditions d'emploi. (53599)	-	5,80%	VR	HL	Rég.	-	-
226	38 11 90 00 90	U141	- - - Produit destiné à être incorporé dans du supercarburant des positions 2710 11 45 et 2710 11 49 ne contenant pas un additif anti-récession de soupape (ARS) à base de potassium ou tout autre additif reconnu de qualité équivalente dans un autre EM de l'EEE. (53501 53599) Alkylbenzènes en mélanges et alkylnaphtalènes en mélanges, autres que ceux des n° 2707 ou 2902 : - <i>Alkylbenzènes linéaires</i>	-	5,80%	VR	HL	Rég.	-	-

L i g n e	TARIC 10 caractères	CANA	Libellé	U.S.	Droits de douane TEC (A)	Valeur im- posable à la TVA hors droits et taxes	Unité de percep- tion	Fiscalité		
								Taxe in- térieure TIPP	Rému- nération CPSSP	TGAP
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
227	38 17 00 50 00	U112	-- Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible (53501)	—	6,30%	VR	—	Sub.	—	—
228	38 17 00 50 00	U111	-- Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible - Autres - - Mélange d'alkynaphtalènes contenant en poids plus de 88 % ou plus mais pas plus de 98 % d'hexadécylaphtalène ou plus mais pas plus de 12 % de dihexadécylaphtalène :	—	6,30%	VR	—	Ex.	—	—
229	38 17 00 80 10	U112	--- Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible (53501)	—	6,30%	VR	—	Sub.	—	—
230	38 17 00 80 10	U111	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible -- Autres:	—	6,30%	VR	—	Ex.	—	—
231	38 17 00 80 90	U112	--- Produit destiné à être utilisé comme carburant ou combustible (5350)	—	6,30%	VR	—	Sub.	—	—
232	38 17 00 80 90	U111	--- Produit destiné à être utilisé autrement que comme carburant ou combustible Liants préparés pour moules ou noyaux de fonderie ; produits chimiques et préparations des industries chimiques ou des industries connexes (y compris celles consistant en mélanges de produits naturels), non dénommés ni compris ailleurs :	—	6,30%	VR	—	Ex.	—	—
233	38 24 90 98 99	U143	- Émulsion d'eau dans du gazole stabilisée par des agents tensioactifs, dont la teneur en eau est égale ou supérieure à 7% en volume sans dépasser 20% en volume, sous conditions d'emploi (53520 53600)	—	6,50%	38,37	HL	1,8	—	—
234	38 24 90 98 99	U144	- Émulsion d'eau dans du gazole stabilisée par des agents tensioactifs, dont la teneur en eau est égale ou supérieure à 7% en volume sans dépasser 20% en volume, autre, destinées à être utilisée comme carburant (53600 9301)	—	6,50%	40,19	HL	24,54	—	—
235	38 24 90 98 99	U145	- Émulsion d'eau dans du gazole stabilisée par des agents tensioactifs, dont la teneur en eau est égale ou supérieure à 7% en volume sans dépasser 20% en volume, autre, destinées à un usage autre que carburant ou combustible (53600)	—	6,50%	40,19	HL	Ex.	—	—
236	38 24 90 98 99	U152	- superéthanol E85 composé d'un minimum de 65% d'alcool éthylique et d'un minimum de 15 % de supercarburant et utilisé comme carburant (53600 9301)	—	6,50%	30	HL	33,43	—	—